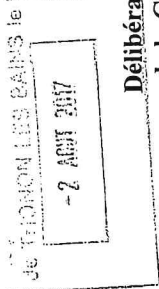




MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

République Française

O B J E T :
Tarifs Services
Périscolaire – Cantine
TAP
2017/2018



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du **JEUDI 27 JUILLET 2017**

Séance du 27 Juillet 2017, Tarifs Périscolaire, Cantine et TAP.....Page -2-

DECIDE de fixer le prix des temps activités comme suit :

Prix du repas par enfant : **5,20 € inchangé**
Prix temps activités Périscolaire : **3,00 € de 16h à 17h15 (TAP)**
Et si Garderie avec aide aux devoirs jusqu'à 18h30, **5,00 € (de 16h à 18h30)**.
Le mercredi matin : **5,00 €**
Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi Matin de **7h45 à 8h30 : 2,00 €**

INDIQUE : que les réservations seront prises au MOIS pour toute annulation prévoir un certificat médical sans ce document toutes réservations seront facturées.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme.
Le Maire,

Jacqueline GARIN

Maire



L'an deux mil dix-sept et le vingt sept du mois de Juillet, à 18h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11
Date de la Convocation du Conseil municipal : 24 juillet 2017.

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, CETTOUR-CAVÉ Laetitia, Mme FIGUREAU Marie-Laure, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe.

Absents : Mme PETITE Virginie, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire.

SERVICES PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR & TARIFS

Madame le Maire indique à l'assemblée que la commune offre depuis plusieurs années aux enfants de l'école primaire & maternelle, les deux services facultatifs, la cantine, TAP et la garderie périscolaire. Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur afin d'organiser au mieux ces services ainsi que le travail des employés.

D'autre part, elle précise qu'il y a lieu de revoir les tarifs des TAP et la garderie, pour l'année 2017/2018, et propose la tarification suivante :

Prix du repas par enfant : **5,20 € inchangé**
Prix temps activités Périscolaire : **3,00 € de 16h à 17h15 (TAP)**
Et si Garderie avec aide aux devoirs jusqu'à 18h30, **5,00 € (de 16h à 18h30)**.

Le mercredi matin : **5,00 €**
Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi Matin de **7h45 à 8h30 : 2,00 €**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur des services de la cantine et de la garderie périscolaire, tel que joint à la présente délibération.

DECIDE de fixer les tarifs suivants, pour l'année scolaire 2017/2018.